

Les rapports entre constitution et les traités internationaux

Par **alexis079**, le **07/11/2010** à **22:12**

Bonjour a tous!

J'ai une dissertation a faire sur le sujet suivant : Les rapports entre la constitution et les traités de droit commun au sein de la juridiction administrative

J'aurais aimé avoir l'avis de quelqu'un sur mon plan :

I. L'integration effective de la norme internationale en droit interne

- A. Le refus du juge constitutionnel de mettre en oeuvre le contrôle de conventionalité des lois
- B. L'application du control de conventionalité des lois par les juridictions administratives et judiciaires

II. La place de la norme internationale dans l'ordre interne

- A. La valeur supra législative de la norme internationale
- B. La valeur infra constitutionnelle de la norme internationale

Merci d'avance a vos aides précieuses

Par **alex83**, le **07/11/2010** à **22:41**

Salut,

A première vu tu ne réponds pas au sujet (ça n'engage que moi ! Qui suis étudiant en L2 également donc à prendre avec des pincettes =)).

IA : le juge constitutionnel n'a rien à faire "au sein de la juridiction administrative".

B : justement, le contrôle de conventionnalité est une notion qui n'intéresse pas directement le rapport à la constitution.

IIA B : c'est la même chose, d'un point de vu différent, sachant que le A est inintéressant dans le cadre de ce sujet.